

186 Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 3 mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

Etaient présents : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, SOUBIRON Nicole BROKKE Jorinde, GARNIER Martine, BOULANGER Pierre, BRETON Marc, BRETON Simon **GAUTHIER** Christian,

Secrétaire de séance : Nicole SOUBIRON

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour de la séance :

Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 (mairie) Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 (eau).

Affectation des résultats budget communal et budget eau et assainissement.

Marché AEP annule et remplace

Questions diverses.

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestions mairie. Exercice 2022.

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT Dépense :

Dépense : 231 761,52 €

Recette:

Recette: 446 693,91 €

92 956,95 €

82 255,62 €

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestions service de l'eau. Exercice 2022.

EXPLOITATION

INVESTISSEMENT

Dépense: 49 560,52 €

Dépense : 24 065,42 €

Recette: 48 339,32 €

Recette: 102 853,74 €

Vote à l'unanimité.

Affectation de résultats.

BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur le 1er adjoint expose au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget M 14 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 214 932,39 € et un excédent d'investissement de 10 701,33 €.

Ces résultats seront repris au BP 2023.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

Monsieur le 1er adjoint expose au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget M 49 qui fait apparaître un excédent d'investissement de 78 788,32 € et un déficit d'exploitation de 1 221,20 €, qui s'explique par le fait que la 2° facturation de l'année, n'ayant pas pu être faite au réel, suite au changement de trésorerie.

Une estimation moindre a été prise en charge en 2022.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de reprendre la somme de 1 221,20 € en section de fonctionnement 002 et le solde de 77 567,12 € en section d'investissement 001. Ces résultats seront repris au BP 2023.

MARCHE AEP (Alimentation en Eau Potable) de PRATCOUSTAL Annule et remplace la délibération 2022/045

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur sur le montant HT sur le lot 1 à été faite lors de la rédaction de la délibération prise en séance du 02/12/2022 concernant le résultat des offres du marché A.E.P. de Pratcoustal.

Lot 1 « Réseaux » 2 offres

- Groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA-EPUR pour un montant de 154 966 € HT.
- SAUR pour un montant de 274 827,81 € HT.

Lot 2 « Essais et contrôles »1 seule offre

- CITEC pour un montant de 1 831 € HT.

Concernant le lot n°1 le groupement d'entreprises TRAIRE-SERRA-EPUR est retenu pour la somme de 154 966 € HT.

Les offres ont été étudiées par le cabinet CETUR qui propose de retenir le Groupement d'entreprises TRIAIRE-SERRA-EPUR sans retenir les points suivants :

- Remplacer par un système UV (-10 420 €)
- Remplacement des conduites inox par des conduites PEHD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir pour le lot 1 le groupement d'entreprises TRAIRE-SERRA-EPUR et pour le lot 2 CITEC et autorise le maire à signer tout document relatif au marché.

Questions diverses

- 1) La société Rex-rotary propose une offre concernant la sécurisation du réseau internet pour un montant de 90 €/mois, après discussion le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette offre dans l'immédiat.
- 2) Demande de la mairie d'Aulas.

La mairie d'Aulas va rencontrer un problème d'eau suite à des travaux sur leur château d'eau, et nous demande de leur vendre de l'eau. Dans un premier temps il va être demandé à la mairie d'Aulas une estimation de leur besoin et la période concernée. Le tarif officiel est de 1,10 € le conseil municipal précise que si les travaux sont réalisés dans l'été la mairie ne pourra pas leur vendre de l'eau.

3) Projet aménagement appartements au dessus de la mairie Depuis 2017, le conseil envisage de faire un seul appartement d'environ 90 m², l'entrée serait indépendante de celle de la mairie et se ferait par l'extérieur.

Un chiffrage avait été réalisé à l'époque, une nouvelle demande va être faite afin de réactualiser les prix.

Des demandes de subventions seront faites (pour le logement et la pose de panneaux solaire afin de rendre le bâtiment autonome) + une demande possible de prêt.

- 4) Remarque de Mr BRETON Marc concernant le panneau du « Chemin du Salzet» il craint que se dernier ne soit arraché lors du passage d'un semi remorque.... à suivre.
- 5) Madame Brokke Jorinde demande si la résiliation du bail concernant « Racines Communes » à été reçue en mairie, Mr le maire précise que pour le moment seule une copie à été reçue par mail.

Concernant les travaux AEP sur Pratcoustal elle précise qu'il faudra prévenir les propriétaires des terrains qui seront impactés par le passage de l'eau sur leur terrain (lui fournir le plan).

La séance est levée à 20 h 00.

Le Maire GABEL Jean-Pierre